



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-deuxième session

Rome, 1^{er} juillet 2019

Composition du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques

Résumé

Le présent document précise la composition actuelle des trois comités du Conseil et comporte également des liens vers les formulaires de proposition de candidature pour chacun d'eux. Ces formulaires doivent être remplis en ligne et remis au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, le **lundi 10 juin 2019 à midi au plus tard**.

Le Conseil, à sa cent soixante-deuxième session, doit élire pour la période allant de juillet 2019 à juin 2021:

- Le Président et les douze membres du Comité du Programme;
- Le Président et les douze membres du Comité financier;
- Le Président et les sept membres du Comité des questions constitutionnelles et juridiques.

Pour toute question concernant le contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. Rakesh Muthoo
Directeur de la Division de la Conférence, du Conseil et du protocole
Tél.: +39 06570 55987

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



1. Conformément à l'article XXV.3 a) du Règlement général de l'Organisation (RGO), le Conseil élit le président et les membres du Comité du Programme, du Comité financier et du Comité des questions constitutionnelles et juridiques au cours de la session qu'il tient immédiatement après la session ordinaire de la Conférence.
2. Les candidatures doivent être déposées auprès du Secrétaire général de la Conférence et du Conseil vingt jours au plus tard avant la date d'ouverture de la session du Conseil à laquelle l'élection doit avoir lieu (articles XXVI.2, XXVII.2 et XXXIV.2 du RGO).
3. Étant donné que la session du Conseil en question doit se tenir le 1^{er} juillet 2019, la date limite de remise des candidatures au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil est fixée au **lundi 10 juin 2019 à midi**.
4. Le Comité du Programme se compose d'un président et des représentants de douze États Membres de l'Organisation (deux pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, Europe et Proche-Orient; et un membre de chacune des régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (article XXVI.2 du RGO).
5. Le Comité Financier se compose lui aussi d'un président et des représentants de douze États Membres de l'Organisation (deux pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique, et Proche-Orient; et un membre de chacune des régions Amérique du Nord et Pacifique Sud-Ouest). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (article XXVII.2 du RGO).
6. Le Comité des questions constitutionnelles et juridiques se compose d'un président et de sept États Membres de l'Organisation (un pour chacune des régions suivantes: Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Amérique du Nord, Asie et Pacifique, Europe, Pacifique Sud-Ouest et Proche-Orient). Tout État Membre candidat à l'élection communique au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil le nom du représentant qu'il désignera s'il est élu, avec le détail de ses qualifications et de son expérience (article XXXIV.2 du RGO).
7. La composition actuelle des comités est la suivante:

COMITÉ DU PROGRAMME

Président: M. Hans Hoogeveen (Pays-Bas)

Argentine	Jordanie
Canada	Malaisie
Congo	Nouvelle-Zélande
Côte d'Ivoire	Pérou
Iran (République islamique d')	Royaume-Uni
Japon	Suisse

COMITÉ FINANCIER

Président: M. Lupiño Lazaro Jr. (Philippines)

Allemagne	Égypte
Angola	États-Unis d'Amérique
Australie	Fédération de Russie
Bangladesh	Guinée équatoriale
Brésil	Mexique
Chine	Soudan

COMITÉ DES QUESTIONS CONSTITUTIONNELLES ET JURIDIQUES

Président: M. Godfrey Magwenzi (Zimbabwe)

États-Unis d'Amérique	Lesotho
Fidji	Nicaragua
Indonésie	Saint-Marin
Jordanie	

8. Les formulaires de proposition de candidature sont disponibles sur le Portail des Membres de la FAO (<http://www.fao.org/members-gateway/fr/>), dans la zone d'accès restreint pour laquelle un mot de passe a été attribué à tous les Membres.

9. Ces formulaires doivent être remplis en ligne, imprimés, signés et remis au Secrétaire général de la Conférence et du Conseil, le **lundi 10 juin 2019 à midi au plus tard**.